

Chacun applaudit de jour au génie militaire du sérieux penseur qui tient en ce moment les rênes du gouvernement général de l'Algérie réunies dans ses mains, et coopère de mille manières aux progrès immenses de la colonisation.

« Tous les jours le marteau démolisseur du conseil municipal ne cesse de faire tomber les maisons qui défigurent par leur présence les rues principales de la ville. Ces trous d'ammiaux où les indigènes vivaient jadis sont comblés ou démolis ! Tout ce qui gêne à l'alignement des routes s'en va, et c'est à peine si dans quelque temps on reconnaîtra l'antique capitale de la régence, qui sut résister longtems au bronze des nations étrangères, et céda en 1830 à la force de nos armes, événement glorieux que l'histoire consacra aux générations suivantes, et que, d'un autre côté, la durée du temps nivelé n'empêchera point de la mémoire des hommes. »

ANGLETERRE.

— Sur 124 accusés chartistes qui sont traduits devant la commission spéciale siégeant à Liverpool, il n'y en a que six qui soient portés sur les listes comme sachant lire et écrire, 37 ne savent ni lire ni écrire, le reste ne le sait qu'imparfaitement.

Londres, 6 Octobre. — Le parlement a été prorogé aujourd'hui par commission au 10 Novembre prochain. A midi, le lord chancelier, le comte d'Aberdeen et le comte de Shaftesbury sont entrés dans la salle des séances de la chambre des lords avec le costume officiel de commissaire de la couronne. L'huissier de la verge noire a été chargé de mener à la barre la chambre des communes. Pas un membre de cette chambre n'était présent ; M. William Key et plusieurs officiers de la chambre ont seuls répondu à cet appel. Le lord chancelier, lecture faite de la prorogation, a déclaré le parlement prorogé au 10 Novembre, conformément au bon plaisir de Sa Majesté.

A Stafford, la commission spéciale a continué ses audiences. Les interrogatoires ont porté principalement sur l'incendie de la maison du révérend docteur Vale. Les ouvriers, auteurs de l'incendie, étaient la plupart en proie à l'ivresse.

On remarqua chez les magistrats les mêmes dispositions à l'indulgence que dans les audiences précédentes. Les défenseurs des accusés les ont félicités.

Si l'on montre quelque sévérité, ce sera surtout contre les chartistes, quoiqu'on paraisse décidé à ne rien pousser à l'extrême.

Le grand jury d'Aston a déclaré admettre l'acte d'accusation contre Arthur O'Neil, orateur chartiste, que l'on qualifie de prédicateur chartiste (*chartist preacher*).

A Manchester, le résultat de l'interrogatoire des vingt agitateurs chartistes a été que la plupart ont dû donner caution, en attendant qu'il fût procédé à leur jugement. Norman Fletcher, Ramsdent et Arthur ont été acquittés.

Sur les cartes que l'on délivrait aux membres de l'association chartiste, on remarquait, au milieu d'emblèmes armoriés, d'une forme aristocratique, les couleurs et le bonnet de la liberté.

ESPAGNE.

— Une correspondance particulière de Madrid contient ce qui suit.

« On croit généralement que les cortès se réuniront au mois de novembre. »

« Le projet définitif de règlement radical de l'administration financière doit être présenté au congrès dans le début de la session. M. Calatrava pense faire adopter son plan économique. »

« Cette session est la dernière de la législature actuelle, car les pouvoirs des députés, d'après la constitution de 1837, sont pour trois ans seulement. »

« Un décret d'amnistie pour opinions politiques doit paraître bientôt. Je crois pouvoir vous assurer que les exceptions seront nombreuses. »

« Un projet de loi pour brider la presse sera également présenté aux cortès par le gouvernement. »

« On assure que le régent Espartero s'obstine à ne point dissoudre les cortès : ce serait aussi l'avis de son secrétaire Linage. »

« On croit que la reine, dès qu'elle aura atteint l'âge de douze ans, c'est à dire le 10 octobre prochain, se propose d'user du droit que les lois accordent aux mineurs en général, en nommant un curateur *ad bona* à la place du tuteur actuel, M. Arguelles. Cette question a été discutée longuement par la presse depuis quelque temps. On suppose que c'est le marquis de Miraffores, ancien ambassadeur à Paris, qui doit être honoré du choix de S. M. C. pour l'administration de ses biens et le soin de son auguste personne ; cette nomination contrarierait beaucoup le régent. »

AUTRICHE.

— La chancellerie a adopté le règlement suivant, concernant le travail des enfans dans les manufactures : 1^o L'âge où la jeunesse peut être employée aux travaux est fixé à 12 ans ; 2^o il n'y aura d'exception qu'à l'égard des enfans de neuf ans qui pendant trois ans auront suivi un enseignement religieux et fréquenté les écoles ; mais aussi longtems que ces enfans seront dans l'âge où ils doivent fréquenter les écoles, les fabriciens devront veiller à leur éducation et s'adjoindre des ministres du culte, sans que pour cela leur travail puisse être entravé ; 3^o pour les enfans de 9 à 12 ans, le maximum du temps de travail est fixé à 10 heures par jour, et de 12 à 16 ans à 12 heures, mais il y aura une heure d'intervalle. La nuit, c'est-à-dire de 9 heures du soir à 3 heures du matin, les enfans au-dessous de 16 ans ne travailleront pas ; 4^o les fabriciens doivent prévenir tout désordre et tout scandale dans les ateliers, de la part des ouvriers adultes ; 5^o les fabriciens tiendront un registre portant les noms, l'âge des enfans, l'époque de leur entrée dans la fabri-

que et leur demeure. Ce registre sera présenté à l'autorité et au ministre du culte à la première requisition ; 6^o Toute contravention sera punie d'une amende de 3 florins à 100 florins, et, en cas de récidive, l'emploi d'enfans au dessous de 12 ans pourra être interdit ; 7^o les autorités sont chargées de veiller à l'exécution du présent règlement.

TURQUIE.

Constantinople, 27 Septembre. — La question du Liban a donné lieu, mardi de la semaine dernière, à une nouvelle réunion extraordinaire du conseil, qui a été tenue à la maison de campagne de Sarim effendi, ministre des affaires étrangères, et à laquelle assistaient quelques uns des membres du cabinet et les principaux fonctionnaires de l'Etat. On assure qu'en vue de rendre un arrangement plus facile, la Porte est disposée à retirer les troupes albanaises de la Syrie, à rappeler Omer pacha et à confier l'administration de la Montagne à Essad pacha, actuellement gouverneur de Saïda et de Tripoli, qui nommerait deux *kaïmacans*, un Maronite et un Druse, avec la faculté de les remplacer dans le cas où ils se conduiraient mal. Les puissances auraient désiré que les *kaïmacans* fussent nommés directement par la Porte.

Moustapha pacha, séraskier, ne quittera pas Beyrouth jusqu'à l'arrivée d'Essad pacha.

Il est positif aujourd'hui que la Sublime Porte a accepté la médiation de l'Angleterre et de la Russie dans son différend avec la Perse. Ainsi du moment où le shah aura donné son adhésion aux propositions de ces deux puissances, on pourra considérer cette affaire comme terminée. En attendant, le gouvernement de sa haute-esse, dans la prévision de toutes les éventualités qui pourraient surgir, continue à prendre toutes les mesures que suggèrent la prudence.

C'est dans cette vue qu'elle poursuit ses préparatifs de défense, en expédiant chaque jour des hommes, des canons et des munitions de guerre de toute espèce à son armée de la frontière. Cette conduite est d'autant plus rationnelle, qu'un camp de 10.000 Persans, sous les ordres du prince Rakhman, frère du shah, a été formé à Konlé, non loin du territoire ottoman, sous prétexte de combattre les Kurdes.

SYRIE.

— Les nouvelles de Syrie, qui nous arrivent par Constantinople, confirment ce que nous avons dit de la situation de ce malheureux pays. Il règne à Beyrouth une grande agitation parmi les Maronites, et les Albanais commencent toujours de grands excès.

— Sélim-Bey, de retour de la mission extraordinaire dont il avait été chargé en Syrie, a déclaré, dit-on, que, si le gouverneur turc était retiré, cette mesure serait le signal d'un carnage général, et qu'au bout d'un mois il ne resterait plus un seul chrétien dans le Liban.

« Cependant, dit la correspondance du *Morning-Herald*, qui donne cette nouvelle, la Porte persiste à adopter un système contraire. Si la guerre éclate entre les Druses et les Maronites, les Français, qui ont une flotte dans les eaux de la Syrie, fourniront des armes et des munitions aux Maronites qu'ils protègent. »

On pourrait douter, en effet, devant les périls dont les chrétiens du Liban sont menacés, que l'amiral La Suse eût quitté les côtes de Syrie, par déférence pour les susceptibilités ombrageuses de l'ambassadeur anglais. Mais rien n'est venu démentir ce fait humiliant.

LA FILLE DU MUSICIEN.

Il y a trois ans environ, dans une ville du nord de l'Angleterre, on aurait pu voir la salle des Assises regorgeant d'un peuple si pressé qu'il descendait sur le perron, et refluaît jusque sur la place du Palais de Justice. L'empressement de cette foule, la vivacité avec laquelle chacun défendait sa position, faisaient assez pressentir les péripéties du drame qui allait se dérouler sur ce théâtre où les âmes blasées vont chercher des sensations et provoquer ces évanouissemens, ces crises de nerfs sans lesquelles il n'y a pas d'émotions dans la patrie du spleen.

Il s'agissait en effet d'une histoire pleine d'intérêt et de larmes. D'une de ces histoires que le romancier le plus hardi n'oserait peut-être pas écrire, s'il parvenait à l'inventer ; c'était un épisode digne du pinceau de Dante, un de ces crimes hors de ligne et en face duquel le juge ne peut que déplorer la perversité et la faiblesse humaine, et s'en rapporter, pour rendre bonne justice, aux inspirations de son cœur.

Mais n'anticipons pas et laissons les faits, simplement racontés, réveiller dans nos lecteurs, ces émotions et ces larmes que ne leur ont pas refusées des juges anglais.

La séance étant ouverte, on introduisit l'accusé.

C'était un homme de petite taille, mais fortement constitué : sa tête pâle et couverte d'une forêt de cheveux noirs qui tombaient incultes sur ses robustes épaules, offrait une physionomie d'une singulière expression, et sur laquelle on voyait comme une fièvre résignée, et je ne sais quoi de distingué qui montrait assez malgré le désordre et la simplicité de ses vêtemens, qu'il n'était point né dans la lie du peuple. Dans ses yeux, pleins d'un feu sombre et ardent, on